1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 20.02.2019

Le PV est validé à l'unanimité.

2. Attribution du marché - mise en conformité des captages d'eau potable

La commune a confié en 2016 à TERACTEM une mission de conduite d'opération pour la mise en œuvre des travaux de conformité des captages de Chevenne et Barbotet.

Estimation du montant des travaux : 52 720 € HT (11 100 € HT pour Chevenne et 41 620 € HT pour Babotet).

Subventions envisageables (ADE + Département : 30 à 40 000 euros).

Considérant le tableau d'analyse des offres présenté en séance ;

Le CONSEIL MUNICIPAL valide l'offre de l'entreprise ERM (74) pour un montant de 44 235 € HT.

3. Demande de versement du solde de la subvention 2018 par l'AFCVA (information)

Vu la convention de partenariat 2017 - 2019 entre la commune et l'AFCVA;

Vu la délibération du conseil municipal du 16.05.2018 accordant une subvention d'équilibre à l'AFCVA pour le fonctionnement du multi-accueil « les Gattions » en 2018. Subvention d'un montant de 125 842 € (pour un budget de 350 900 €);

Considérant la demande de l'AFCVA pour un versement anticipé du solde la subvention ;

Considérant le compte - rendu financier 2018 provisoire des Gattions ;

Le CONSEIL MUNICIPAL prend acte du versement du solde de la subvention 2018, correspondant à un montant de 12 584,20 €, à l'AFCVA.

4. Contrat enfance jeunesse 2019 -2021 (information)

Information : Le contrat enfance jeunesse (CEJ) portant sur l'attribution d'une subvention de la CAF à la commune pour le fonctionnement des Gattions (85 000 € versés en 2018) est échu depuis le 31.12.2018.

Considérant que la CC-PEVA sera dorénavant l'organisme public de référence vis-à-vis de la CAF concernant la petite enfance ;

Considérant que la commune pourrait continuer de bénéficier du financement de la CAF à travers un avenant au CEJ de la CC-PEVA;

Le CONSEIL MUNICIPAL

- prend acte de ces nouvelles dispositions.
- mandate M. le maire pour organiser une rencontre avec la CC-PEVA et la CAF en vue de préciser les modalités de prise en charge de la compétence enfance

5. Point sur les remontées mécaniques

Avenant marché grandes inspections (avenant 2 / lot 1 et avenant 3 / lot 2)

Le LOT 1 (Coppel) consiste en la réalisation de travaux sur les véhicules, lignes et stations pour la TC Panthiaz.

Montant du lot avec avenant 1 :

226 886.40 € TTC

Montant de l'avenant 2

14 925.60 € TTC, soit + 7.25 % (marché initial)

Le LOT 2 (Poma) étude et fourniture de pièces pour la TC Panthiaz.

Montant du lot avec avenant 1 et 2 : 155 341.28 € TTC

Montant de l'avenant 3

4 904.98 € TTC, soit + 10.9 % (marché initial)

Le CONSEIL MUNICIPAL valide ces deux avenants.

Programme 2019 - mission de maîtrise d'œuvre

Cette mission consiste en la réalisation d'une prestation de maîtrise d'œuvre et de responsable de grandes inspections pour l'appareil TSF Braitaz (3ème grande inspection). Ces travaux seront complétés par la mise en œuvre d'une exploitation de descente et la mise en œuvre de porte vélo sur certains véhicules (pour mémoire environ 14 K€ de travaux validés dans le GER).

Le CONSEIL MUNICIPAL valide cette mission de MOE pour un montant 7 900 € HT.

6. Cession de parcelles - sécurisation de la traversée chef - lieu RD22

Dans la poursuite des démarches engagées par TERACTEM, le CONSEIL MUNICIPAL,

valide l'acquisition des parcelles suivantes :

Parcelle	Lieu dit	Propriétaire	Surface	Prix de vente
A 1672	Sous le pont	Consort Martignière - Favre Rochex	19 m2	1 520 €
A 1552	Sous le pont	M. Martignère Olivier	10 m2	800€
A 658 et A 1000	Sous le pont	Sarl les hirondelles et SCI Valau	61 m2	4 880 €
A 590, A 591, A 592, A 603, A 1076	Vers l'église	SCI les hirondelles	88 m2	7 040 €

autorise M. le maire à procéder à la levée d'option en vue de l'acquisition des dernières parcelles pour la sécurisation de la traversée chef - lieu

Surface prévisionnelle estimative des parcelles restant à acquérir : environ 100 m2 pour 4 propriétaires.

7. Point sur le personnel

Le CONSEIL MUNICIPAL prend acte de l'augmentation du volume horaire d'Angélique MONTMORIL de 76 heures afin de pallier (en partie) l'absence de Stéphanie MIGEON du 07.01 au 04.03.2019 (arrêt maladie).

Le CONSEIL MUNICIPAL retient la candidature d'Estelle MORA ANDUJAR pour le poste de saisonnier été - agent polyvalent sur la période de mai à novembre 2019.

8. Location de particuliers à particuliers - taxe de séjour

Considérant la faculté offerte aux communes de subordonner au dépôt d'une <u>déclaration préalable</u> soumise à enregistrement toute location de courtes durées d'un local meublé d'une clientèle de passage qui n'y élit pas domicile (cf. conseil municipal du 03.10.2018);

Considérant la multiplication des locations saisonnière (type « airbnb », « le bon coin »...);

Considérant l'intérêt public qui s'attache à préserver la fonction résidentielle de la commune ;

Considérant l'arrêté préfectoral du 15.02.2019 autorisant la commune à mettre en place cette procédure ;

Le CONSEIL MUNICIPAL valide la mise en place d'une procédure d'autorisation de changement d'usage des locaux destinés à l'habitation, en vue de les louer de manière répétée pour de courtes durées à une clientèle de passage qui n'y élit pas domicile.

9. Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité

Vu, l'article 1389 de la loi du 13.08.2004 relative aux libertés et responsabilités locales dispose que les collectivités locales peuvent désormais choisir d'effectuer la transmission des actes soumis au contrôle de légalité par voie électronique.

Le CONSEIL MUNICIPAL décide de procéder à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

10. Convention de mise à disposition d'emballages de gaz

Le CONSEIL MUNICIPAL autorise M. le maire à procéder à la signature de contrats de 3 ans de mise à disposition des emballages de gaz suivant :

- OXYGENE et ACETYLENE, 472 € TTC
- ARCAL speed bouteille, 216 € TTC

11. Commissions communales

Considérant l'invitation adressée aux conseiller(ère)s pour participer à de nouvelles commissions ;

Le CONSEIL MUNICIPAL valide la demande de Mme MAXIT Carole pour participer à l'ensemble des commissions.

12. Examen des demandes de permis de construire, déclarations préalables de travaux

Des avis sont donnés sur l'ensemble des demandes présentées en séance.

13. Point divers / prochaines réunions

Date	Commission	Objet	Lieu de RDV
Samedi 09.03. de 13 h 30 à 17 h	Ecole	Inscription pour le centre de loisirs - été 2019	Salle voûtée MDS
Lundi 11.03 à 14 h	Sentiers	Circuits raquettes & circuit trail été	Mairie
Mardi 12.03 à 10 h 30	Urbanisme et bâtiment	Raccordement électrique - projet TERRESENS et PETIT CHAMOIS Réunion avec B. BOURDAINE / ENEDIS	Mairie
Mercredi 13.03 à 11 h	Environnement et cadre de vie	Etat des lieux des illuminations et projet de plan d'action	Mairie puis tour du village
Jeudi 14.03 à 11 h	Urbanisme et bâtiment	Réunion avec ALPES CONTROLE - Diag. Sécurité salle des fêtes	Mairie
Jeudi 14.03 à 17 h 30	Tourisme - animations locales	Stratégie animations locales 2019	Mairie
Vendredi 15.03 à 10 h	Remontées mécanique	Projets enneigement Crêt béni & descente Braitaz	Bureau SELCA
Jeudi 21.03 à 11 h	Environnement et cadre de vie	Réunion avec l'entreprise Blachère illumination	Mairie
Vendredi 22.03 à 10 h	Urbanisme et bâtiment	Rencontre avec le SYANE pour le déploiement de la fibre optique	Mairie

- Dates à préciser pour la commission forêt et la rencontre avec l'ESF (cet hiver).
- Lever l'arrêté de péril imminent et mise en place d'un arrêt de péril ordinaire pour la copropriété Vuilloud (L'Ariot)

Le maire Bernard MAXIV La secrétaire Yvonne BRESSOUD

4